

CONSEIL D'AGRICULTURE.

Dans sa dernière réunion, qui a eu lieu à Québec, le 17 et le 18 de ce mois, le Conseil d'Agriculture s'est occupé d'une question très importante: Le Drainage.

MM. Joly, Pilote, Beaubien, Blackwood et Casavant ont pris part à la discussion qui s'est élevée à ce sujet.

M. Casavant a traité la question d'une manière très pertinente. Il a émis des idées remarquables sur le drainage, la manière de le faire, et ses effets sur la végétation. Il a été décidé de prendre des mesures pour promouvoir dans tout le pays, l'amélioration si utile du drainage au moyen de tuyaux ou tuiles.

Le drainage n'est peut-être pas un ouvrage à recommander d'une manière trop générale, maintenant dans notre pays, à cause des moyens relativement peu considérables d'une grande partie de nos cultivateurs. Cependant, en elle-même la chose est excellente, et pourvu que cette amélioration ne s'introduise que suivant les ressources des cultivateurs, par degré, il est hors de doute que l'agriculture en retirera de grands bénéfices. Ceux qui en ont fait l'expérience sont unanimes à le prétendre. Le Conseil d'Agriculture a donc pris, en cette occasion, une décision importante et de nature à donner une favorable impulsion au développement de la principale industrie canadienne.

Il a aussi été question des journaux agricoles à cette assemblée. On songe à faire de nouveaux arrangements avec ces publications.

La part qu'a prise M. Casavant dans les délibérations du Conseil, depuis qu'il en fait partie, lui ont acquis l'estime de ses collègues. Tous rendent justice à son mérite, à son expérience, et à ses connaissances tant pratiques que théoriques.

COMPAGNIE FORESTIERE DE FRANCE.

Nous publions pour l'information de nos lecteurs les conditions suivantes que M. Vannier a logé entre les mains du gouvernement. On verra que le sujet vaut la peine d'être pris en considération. Nous voyons dans l'acceptation des offres de la compagnie forestière un immense avantage pour notre Province.

La Société Générale Forestière, de France dont le siège est à Paris, No. 6, place du Théâtre Français ;

Par l'intermédiaire de V. Vannier, son agent, à Québec,

A l'honneur de soumettre au gouvernement de la province de Québec, la demande d'un octroi gratuit de trois cent vingt mille acres de terre, à prendre dans les lots disponibles des comtés de Dorchester et de Beauce, pour y établir des colons Français.

Cet octroi pourrait être fait aux charges et conditions suivantes, que la Société s'engage à remplir :

1o. Dans les dix années à partir du 1er janvier 1872, la Société Générale établira, sur les terrains octroyés, seize cents colons et leurs familles.

2o. Elle batira seize cents maisons en bois, d'au moins vingt pieds sur seize (une maison par famille.)

3o. Elle fera défricher au moins trente deux mille acres de terre, qui devront être tenues en bon état de culture.

4o. Deux cents colons et leurs familles seront installés sur ces terres, le premier de juillet prochain, au plus tard et deux cents familles y seront également installées, chacune des années suivantes, jusqu'au nombre de seize cents accompli.

Et par défaut, de la part de la Société, de remplir ces clauses et conditions dans leur entier, la concession subirait une réduction proportionnelle, si le gouvernement l'exigeait, et il reprendrait possession de ses terrains non occupés, sans que la Société Forestière puisse prétendre à aucune indemnité pour les sommes d'argent qu'elle aura dépensées.

Pour la Société Générale
Forestière de France,
V. VANNIER,
Agent pour le Canada.
Québec, octobre 1871.

NOTES A L'APPUI.

Sommes à dépenser par la Société, pour l'organisation de la colonie.

1o. Transport des colons pris dans leurs villages, avec leurs familles, et amenés sur les terres de la colonie : cent soixante piastres par famille	\$256,000.
2o. Nourriture de seize cents familles, à \$20,00 par mois.....	576,000.
3o. Construction de seize cents maisons, à cinquante piastres chacune.....	80,000
4o. Avance pour animaux, instruments, graines de semence, \$80,00 par colon	128,000
5o. Frais de voyageurs, de bureaux, d'agences, remises aux agents, \$40,00 par famille.....	64,000
6o. Pertes et imprévu.....	40,000

Total investi.....\$1,144,000

Les terres dont nous demandons l'octroi sont cotées à la somme de \$115,420 par l'Honorable Commissaire des Terres de la couronne. Ce montant représente 10 p. c. du capital que nous devons engager.

Sauf les frais du transport, tout notre capital sera dépensé dans la Province, à bref délai, sans compter les dépenses que feront les colons personnellement. Le revenu des douanes, de la poste, des licences, e.c., compensera bien le prix des terres octroyées gratis, car nous ouvrons la porte à un nouveau système

de colonisation et à des besoins nouveaux. Du reste, nous ne demandons à la Province de Québec, que ce qui est donné à tout émigrant dans Ontario et les Etats-Unis, et ce qu'elle accorde elle-même sur les chemins publics, aux Sociétés de colonisation et aux chemins de fer.

Le tout humblement soumis.

V. VANNIER
Agent pour le Canada.

Je reproduis ici quelques passages d'un article publié dans l'*Opinion Publique* :

" Il nous faut ici une population fixe, attachée au sol, par tempérament plus encore que par ses intérêts. Ces fermiers, garçons de ferme, jardiniers, etc., presque tout célibataires, que l'on fait venir d'Europe, peuvent sans doute rendre de grands services, mais ils n'offrent que peu au point de garanties de fixité. Condottieri du Travail ou de l'industrie, ils iront prêter leurs bras à quiconque saura le mieux les rétribuer. Le sol ne leur appartient pas et partant les fleurs qu'il produit sont pour eux sans parfum et les fruits sans saveur. Dans le sillon qu'ils creusent ils ne respirent pas les enivrantes émanations du terroir national, Sans familles, sans affections domestiques, la partie la cœur est toujours là-bas. Excellents mercenaires, mais jamais citoyens ni patriotes.

Le colon célibataire est une bouture qui prend difficilement racine dans une terre étrangère : mieux vaut infiniment transplanter l'arbre avec ses plus fortes racines, le père de famille avec sa femme et ses enfants. La famille porte avec elle ses racines, ses habitudes, et le genre de vie ordinaire, ses mœurs, ses souvenirs. Sur la table, les mêmes mets, ou se vêt des mêmes étoffes, on se souvient des mêmes amis, on se reporte aux mêmes affections, ou s'entraide, on se soutient, on s'encourage, bientôt les racines vont chercher dans le sein d'un sol fécond le suc qui le nourrit. L'arbre se couvre de feuilles, de fleurs et de fruits. Insensiblement le colon devient citoyen et ses enfants verront s'effacer le souvenir de la mère patrie pour s'attacher de tout cœur aux champs qui ont fait vivre leur père et qui promettent de les enrichir, eux.

Voilà donc que la Société Générale Forestière nous propose d'établir sur nos terres incultes, en pleine forêt 1600 familles dans l'espace de huit années. Evaluant à cinq personnes la moyenne de chacune de ces familles, voilà d'un seul côté une augmentation inopinée de population, d'environ 8000 âmes. Ces groupes venus par engagement ne sauraient quitter le pays sans laisser derrière eux un grand nombre d'indécis, amis ou parents qui viendront les rejoindre aux premières bonnes nouvelles. Si les premiers venus reçoivent de nous un bon accueil, nous pouvons compter sur une immigration volontaire réellement extraordinaire.